Le Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique en Santé (STASS)

Un levier stratégique pour un système de santé plus efficace et accessible en Côte d'Ivoire

"Bâtir un système de santé solide, performant et résilient, pour affronter les défis sanitaires actuels et futurs et aller vers la couverture sanitaire universelle." M. Pierre N'GOU Dimba, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

Contexte : système de santé en mutation

Le Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique en Santé (STASS) a été créé pour institutionnaliser les acquis du Financement Basé sur la Performance (FBP) et harmoniser les mécanismes de financement, notamment la CMU et la réforme hospitalière.

De l'expérimentation du FBP à son institutionnalisation

L'émergence du STASS est le fruit d'une évolution progressive de la mise en oeuvre de la stratégie du financement basé sur la performance en Côte d'Ivoire :

- La phase pilote (2016-2020)
- La phase d'extension nationale (2021-2022)
- L'institutionnalisation (depuis 2022) **:** Passage du FBP vers un achat plus stratégique concrétisé par la création, en mai 2023, du STASS par l'Arrêté ministériel N°00224 du 25 mai 2023

Missions stratégiques : optimisation et qualité de l'offre de soins

Le STASS a pour mission centrale de garantir l'efficience de la dépense publique de santé à travers :

1. Le pilotage technique **:** assurer la direction et la coordination de la stratégie nationale d'achat stratégique en santé (ASS)
2. La pérennisation des mécanismes **:** assurer la durabilité de l'approche du FBP et de l'ASS
3. L'harmonisation des politiques **:** Coordonner la synergie entre l'achat stratégique et les réformes connexes, notamment la Couverture Maladie Universelle (CMU), la gratuité ciblée et la réforme hospitalière
4. Le développement de partenariats stratégiques
5. L'assistance technique des unités opérationnelles du Ministère de la Santé dans l'optimisation de la dépense publique de santé
6. La veille stratégique **:** Suivre en continu la situation de l'achat stratégique sur l'ensemble du territoire national.

Gouvernance et architecture institutionnelle

La crédibilité du STASS repose sur une gouvernance rigoureuse, structurée autour de deux organes principaux.

- Le Conseil d'Orientation de l'Achat Stratégique en Santé (COASS) : présidé par le Ministre chargé de la Santé. Il définit les grandes orientations et veille à la bonne gouvernance du système, à travers la transparence et la prise de mesures correctrices appropriées pour maintenir l'efficience des dépenses publiques.
- La Coordination Nationale de l'Achat Stratégique en Santé (CNASS) : dirigée par Dr Sosthène N'Guessan DOUGROU, elle constitue l'organe technique et opérationnel chargée de mettre en œuvre la stratégie.

Une vision pour l'avenir : vers la couverture sanitaire universelle

Le STASS incarne une ambition claire. Celle d'un système de santé où :

- chaque ressource est utilisée de manière stratégique, plus transparente et efficace ;
- chaque acteur est plus motivé et mieux équipé et responsabilisé ;
- et chaque citoyen bénéficie de soins de meilleure qualité.

Dans un contexte où les défis sanitaires restent nombreux, le STASS apparaît comme un instrument essentiel pour garantir la résilience et la performance du système de santé ivoirien pour accélérer la marche vers la couverture sanitaire universelle.

Localisation et canaux de communication

Le Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique en Santé est établi à Abidjan, commune de Cocody, quartier Angré 7ème tranche, au Deux Plateaux. Afin de favoriser la transparence et l'information des parties prenantes, le STASS a mis en place des canaux de communication dédiés :

- Portail numérique : www.stass.gouv.ci
- Contact téléphonique : 27 22 22 24 64

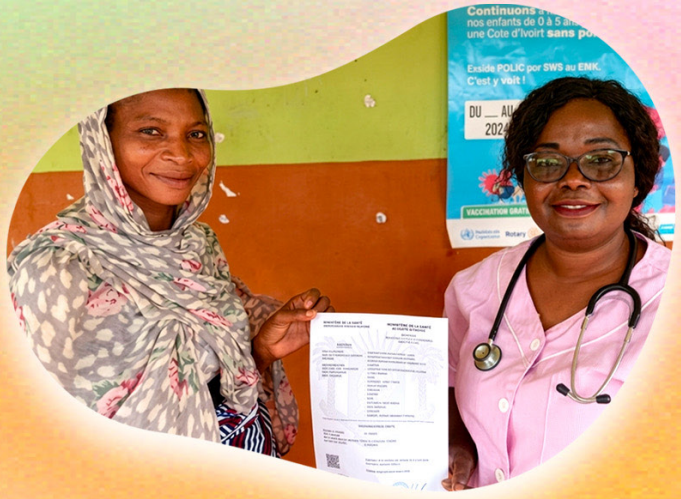
"Ensemble, faisons de la performance le moteur de l'excellence en santé en Côte d'Ivoire."

Dr Sosthene N'Guessan DOUGROU

PÉRÉNNISATION DU FBP/ASS

CAPITALISATION

- Documentation des expériences de mise en oeuvre
- Promotion des pratiques innovantes
- 29 articles soumis au Bulletin de Santé Publique de Cote d'Ivoire (BSP-CI) en 2025



INSTITUTIONNALISATION

- Transfert des fonctions de vérification aux entités nationales

Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAM — QUANTITÉ

Missions
- Vérification quantitative (processus digitalisé)
- Utilisation du Numéro d'identification unique CMU
- Utilisation systématique de la feuille de soin

Institut National de Santé Publique
INSP — QUANTITÉ

Missions
- Contrôle qualité des prestations de santé
- Enquêtes de satisfaction des usagers
- Analyse et exploitation des données du portail FBP
- Documentation et Publication (Capitalisation)
- Renforcement des capacités

"Accélérons les progrès vers la couverture sanitaire universelle en Côte d'Ivoire"

MINISTERE DE LA SANTE
DE L'HYGIENE PUBLIQUE
ET DE LA COUVERTURE
MALADIE UNIVERSELLE

CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 10 JUIN 2020

N° N°05260 /MSHPCMU/CAB

NOTE CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DE :

- ✓ **Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé,**
- ✓ **Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux de la Santé**

Objet : modalités d'accueil, d'installation et d'encadrement des Agents Vérificateurs Médicaux (AVM) et des Coordonnateurs Régionaux FBP dans le cadre de l'institutionnalisation du Financement Basé sur la Performance (FBP).

Dans le cadre de l'institutionnalisation du Financement Basé sur la Performance (FBP) en Côte d'Ivoire, des Agents Vérificateurs Médicaux (AVM) et des Coordonnateurs Régionaux FBP ont été recrutés et seront déployés sur l'ensemble du territoire national afin de renforcer le contrôle qualité des prestations de santé, de réaliser les enquêtes de satisfaction des usagers, de contribuer à l'analyse et à l'exploitation des données du portail FBP, ainsi qu'à la documentation et à la publication des expériences de mise en œuvre.

Les Agents Vérificateurs Médicaux AVM et les Coordonnateurs Régionaux FBP sont placés sous l'autorité administrative du Secrétariat Technique de l'Achat Stratégique en Santé (STASS), tandis que l'Institut National de Santé Publique (INSP) assure l'encadrement technique et méthodologique de leurs missions.

La présente circulaire définit les dispositions relatives à l'accueil, à l'installation ainsi qu'aux modalités de collaboration entre les Agents Vérificateurs Médicaux (AVM), les Coordonnateurs Régionaux FBP et les structures

déconcentrées du ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle.

A cet effet, je vous demande de prendre toutes les dispositions utiles afin de leur garantir :

- un cadre de travail approprié au sein des Directions Régionales et Départementales de la Santé ;

- l'accès aux informations et documents techniques nécessaires à l'exercice de leurs missions ;

- une collaboration fonctionnelle avec les établissements sanitaires relevant de votre ressort territorial ;

- l'appui institutionnel nécessaire à la bonne exécution de leurs activités.

Il est rappelé que, dans l'exercice de leurs missions de vérification, de contrôle et de coordination, les Agents Vérificateurs Médicaux (AVM) et les Coordonnateurs Régionaux FBP doivent exercer leurs fonctions en toute indépendance, impartialité et objectivité, conformément aux principes et exigences du Financement Basé sur la Performance.

En conséquence, toute instruction, ingérence ou intervention de nature à influencer les résultats des vérifications qualitatives, de contrôle ou d'évaluation est formellement proscrite aux niveaux régional ou départemental.

Je vous exhorte à entretenir avec les Agents Vérificateurs Médicaux (AVM) et les Coordonnateurs Régionaux FBP, une collaboration franche et constructive, dans le respect des rôles et responsabilités de chaque partie, afin de garantir la transparence, la crédibilité et l'efficacité du dispositif de Financement Basé sur la Performance.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente circulaire.

Le Directeur de Cabinet Adjoint

Pr Kountelé Gona SORO